

tion, on constate que toute l'essence passe à la distillation, malgré sa moindre volatilité. Si l'on mêle à l'eau quelque sel qui élève son point d'ébullition, la vapeur d'eau se développe à une température plus élevée : à cette même température, l'essence a une tension plus grande, ou, en d'autres termes, dégage plus de vapeur, et il résulte de là que le rapport de l'essence dans le mélange des vapeurs est augmenté, et que dans un temps égal, il en distille davantage.

Quand deux liquides distillent ensemble, l'affinité qu'ils exercent l'un sur l'autre complique les résultats. Ainsi, quand on soumet à la distillation une solution aqueuse d'alcool, si elle obéissait à la théorie précédente, le liquide qui passe devrait résulter d'un mélange de vapeur d'eau et de vapeur d'alcool en proportions constantes, et par conséquent, il offrirait toujours le même degré alcoolométrique. Or l'expérience nous apprend que les premières liqueurs condensées sont plus spiritueuses que celles qui les suivent, et que la richesse du produit s'affaiblit de plus en plus, à mesure que la distillation avance. Il faut bien reconnaître qu'il existe entre les deux liquides une sorte d'affinité, en vertu de laquelle l'eau retient d'autant plus fortement l'alcool, qu'elle en a perdu davantage, et ce phénomène a lieu tant que dure l'opération. Aussi voit-on le point d'ébullition des liqueurs s'élever d'une façon continue jusqu'à ce qu'il ne reste plus dans le générateur que de l'eau pure, qui bout à 100°.

La distillation de l'acide acétique aqueux nous offre un phénomène du même genre ; mais, comme l'acide acétique est un peu moins volatil que l'eau, c'est lui dont la proportion augmente sans cesse dans la cornue, et le produit distillé en est toujours plus chargé à mesure que la distillation avance.

La distillation de l'eau et de l'alcool sur les plantes donne naissance à deux ordres de médicaments : les *eaux distillées* et les *alcools*. Leur histoire se lie intimement à celle des huiles essentielles ; ce sont même, dans la plupart des cas, de simples dissolutions de ces composés, mais obtenues par un moyen particulier, la distillation, qui leur imprime souvent un cachet tout spécial. L'étude de ces médicaments trouvera sa place près de celle des huiles essentielles qui en constituent la base et l'agent actif.

QUATRIÈME GROUPE

MÉDICAMENTS PRÉPARÉS PAR ÉVAPORATION.

DES EXTRAITS.

Lorsque l'on a obtenu en dissolution les parties solubles d'une substance végétale ou animale, si l'on soustrait par évaporation le liquide dissolvant, les matières qu'il laisse comme résidu constituent ce que l'on nomme un *extrait*. L'opération a donc pour objet d'extraire les parties solubles renfermées dans une substance complexe ; elle serait sans objet, si cette matière était complètement soluble, à moins qu'on eût pour but de débarrasser celle-ci de quelques impuretés accidentelles.

Le but général que l'on se propose dans la préparation des extraits, est d'obtenir, sous un petit volume, les principes médicamenteux des plantes ou des animaux, sans leur faire éprouver aucun changement de composition ; et plus on se rapproche de ce résultat, plus on est près de la perfection.

On distingue :

- 1° Les extraits préparés avec les sucres de fruits ;
- 2° Les extraits préparés avec les sucres de plantes ;
- 3° Les extraits dont le véhicule d'extraction est l'eau ;
- 4° Les extraits préparés avec le vin ;
- 5° Les extraits préparés avec le vinaigre ;
- 6° Les extraits préparés avec l'alcool ;
- 7° Les extraits préparés avec l'éther ;
- 8° Les extraits qui ont pour base des matières animales.

La matière extractive constitue la masse principale des extraits, nous avons rapporté pour cette raison la description de ces médicaments à l'histoire de cette substance. Bien que celle-ci constitue un mélange complexe dont on a pu isoler, dans certains cas, les principes immédiats auxquels les plantes doivent leurs propriétés, il n'en est pas moins vrai que l'extrait pharmaceutique participe toujours essentiellement aux qualités spéciales des parties qui constituent l'extractif, et que la matière active est le plus souvent

précipitée, altérée ou détruite dans les circonstances qui amènent l'altération de l'extractif lui-même.

La nature du véhicule a une influence notable sur celle des principes qui sont appelés à faire partie de l'extractif pharmaceutique, et, lorsque le liquide contient lui-même, comme le vin et le vinaigre, des parties fixes, celles-ci viennent augmenter la masse du produit. (*Voy. PRINCIPES EXTRACTIFS.*)

CINQUIÈME GROUPE

MÉDICAMENTS SACCHARINS.

SACCHAROLÉS.

Sous le nom général de Saccharolés, il faut comprendre une série de médicaments qui ont pour caractère commun de contenir une forte proportion de sucre. Le sucre sert souvent à masquer la saveur désagréable de certaines préparations, et facilite leur administration; dans un grand nombre de cas, il agit comme condiment, et il permet de conserver plusieurs matières que l'on ne peut se procurer en bon état pendant toute l'année. Suivant qu'ils sont liquides, mous ou solides, les saccharolés constituent différentes formes médicamenteuses savoir :

Les sirops,	Les saccharures,
Les mellites,	Les gelées,
Les conserves,	Les tablettes,
Les pâtes,	Les pastilles.
Les oléosaccharum,	

SIROPS. — Les sirops sont des médicaments liquides amenés, au moyen du sucre, à une consistance tellement visqueuse qu'ils coulent difficilement. Les véhicules qu'ils contiennent peuvent être de nature très-variée; ce sont l'eau, le vin, des sucres végétaux ou différentes solutions.

Les sirops satisfont à diverses indications importantes pour la pharmacie et la thérapeutique. 1° Ils donnent à la base médicamenteuse une saveur agréable, ou moins désagréable; 2° ils présentent pendant toute l'année, dans un bon état de conservation, des matières qui ne sont pas susceptibles de se conserver sans un condiment, par exemple,

les sucres de plantes; 5° ils fournissent au médecin des dissolutions préparées à l'avance, et dans lesquelles la dose du principe actif est constante. Telles sont les raisons pour lesquelles les sirops entrent si souvent dans des potions et des tisanes. (*Voy. SUCRE.*)

MELLITES. — Ce sont des sirops dans lesquels le sucre est remplacé par le miel. (*Voy. MIEL.*)

CONSERVES. — On donne le nom de conserves à des médicaments d'une consistance molle ou rarement solide, formés d'une substance médicamenteuse unie à une forte proportion de sucre qui lui sert de condiment. Les conserves ont été imaginées dans le but de préserver, au moyen du sucre, les matières pulpeuses de la décomposition; ce résultat est rarement atteint. Il y a quelques conserves solides: celles des tiges d'ache ou d'angélique, par exemple; le plus souvent, ces médicaments sont mous comme le miel.

GELÉES. — Les gelées sont des médicaments, le plus ordinairement sucrés, qui peuvent avoir pour base une matière végétale ou animale; elles sont caractérisées par leur consistance spéciale.

On divise les gelées en végétales et animales.

Les gelées animales ont pour base la gélatine, matière quaternaire azotée qui se forme par l'action prolongée de l'eau bouillante sur plusieurs tissus, et en particulier, sur le tissu cellulaire des animaux, la peau, les membranes séreuses, la partie organique des os, du bois de cerf, les tendons, les ligaments. (*Voy. GÉLATINE, etc.*)

La nature des gelées végétales est plus variée que celle des gelées animales. Tantôt, ce sont de véritables empois plus ou moins épaissis, comme la gelée de fécule et celle de lichen d'Islande; d'autres fois, elles doivent leur consistance à l'acide pectique, comme toutes les gelées de fruits. Les gelées féculentes sont magistrales, les gelées pectiques peuvent se garder pendant un temps assez long; toutes sont d'une conservation plus facile que les gelées animales, et leur mode de préparation est beaucoup plus varié. (*Voy. PECTINE.*)

PÂTES. — Les pâtes sont des médicaments composés essentiellement de sucre et de gomme; elles ont la mollesse de la pâte des boulangers, mais leur consistance est néanmoins assez ferme pour qu'elles n'adhèrent pas aux doigts.

Les pâtes ne sont quelquefois formées que de sucre et de gomme unis à la quantité d'eau nécessaire; elles contiennent souvent aussi d'autres principes médicamenteux auxquelles elles doivent leur dénomination spéciale; c'est ainsi que l'on dit: pâte de réglisse, de guimauve, etc. Mais il est certain que toutes ces préparations ont des propriétés analogues, et il est le plus souvent douteux que les matières